

UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND (UNCDF)

Appel à propositions

Solutions numériques innovantes pour la résilience des MPME dans le contexte COVID 19 au Bénin

Solutions numériques innovantes pour la résilience des MPME dans le contexte COVID 19 au Sénégal

PV session de questions/réponses 27 Avril 2020

Q : Le n° d'enregistrement et l'adresse dans la lettre de soumission c'est le Registre de commerce et l'adresse physique ?

A : Le numéro est le Registre de commerce et adresse physique.

Q : Une société de droit ivoirien peut-elle faire un consortium avec une société sénégalaise pour répondre à l'appel d'offres ?

A : Non.

Pour les projets au Bénin seulement les organisations enregistrées au Bénin peuvent soumissionner.

Pour les projets au Sénégal seulement les organisations enregistrées au Sénégal peuvent soumissionner.

Q : Les ONG peuvent elle soumissionner ?

A : Oui, si elles respectent les conditions d'éligibilité.

Q : Une entreprise enregistrée en décembre dernier mais qui travaillait depuis 5ans dans le domaine peut-elle postuler ?

A : Les compagnies doivent être légalement établies dans le pays depuis 1 an.

Q : Deux entreprises en partenariat peuvent-elles postuler ?

A : Oui, mais doivent respecter toutes les conditions d'éligibilité.

Q : Une entité soumissionnaire est-elle obligée de faire une réponse globale dans sa proposition pour tous volets des Termes de référence ou peut-elle juste sélectionner un ou deux volets qui répondent à son domaine ?

A : Les solution proposées doivent pouvoir soutenir les MPMEs. Il n'est pas attendu que chaque candidature réponde à tous les besoins des MPMEs cités dans le RFA.

Q : Combien de candidats seront sectionnés ?

A : **1 à 3 solutions seront sélectionnées.**

Q : Dans la description du projet, vous demandez : "Décrivez les types et le nombre d'utilisateurs directs qui bénéficieront de votre solution. Veuillez également fournir des numéros provisaires » ; Pouvez-vous clarifier le terme "Numéros Provisaires"

A : **Estimations (nombre de MPME)**

Q : L'état financier de la dernière année n'est pas encore certifié. On peut soumissionner en attendant ?

A : **Il est possible de présenter éventuellement l'état financier de 2018 certifié et celui de 2019 temporaire.**

Q : Dans le formulaire Excel, onglet durabilité des indicateurs sont demandés. Sont-ils obligatoires ? étant donné que la solution est à concevoir et pas encore fonctionnelle

A : **La solution doit être existante et fonctionnelle.**

Q : Pour une ONG, qu'est ce qui remplacera le registre de commerce ?

A : **L'acte de constitution de l'ONG.**

Q : Pourquoi cette différence de montant maximum d'assistance financière entre le Bénin et le Sénégal

A : **C'est une question de financement réparti pour chaque pays de la part de nos partenaires.**

Q : Quels sont les secteurs d'activité privilégiés ? Energies renouvelables ?

A : **La problématique dépend du contexte de chaque pays, les énergies renouvelables ne sont pas exclues.**

Q : Faut-il nécessairement que le projet à présenter soit déployé localement ? Si oui, à quelle échelle ?

A : **Le projet doit effectivement être déployé localement, avec la possibilité à terme de le déployé nationalement ou sur le plan régional.**

Q : Sachant que vous souhaitez seulement des projets qui concerne des services déjà viables et utilisés, pouvez-vous donner des exemples précis de projets qui seraient éligibles ?

A : **Veillez bien relire la liste non exhaustive de solutions fournies comme exemples dans le document de RFA.**

Q : Chronogramme et dates des réponses de UNCDF ?

A : **La date limite de soumission est le 30 Avril avant minuit. L'évaluation et sélection se fera au plus vite possible, dépendant du nombre de propositions reçues.**

Q : Pour l'annexe 2 (Excel) - modèle de soumission. Où est-ce que le document est disponible?

A : **Veillez bien relire le site du RFA**

Q : Le volet relatif à l'Assurance mobile de protection du revenu pour les MPME: pouvez-vous développer un peu?

A : Ce sont des produits d'assurance qui répondent au problème de perte de revenus et permettent aux clients de souscrire à la police d'assurance et à payer les primes sans se déplacer. En fonction du pays, et de l'écosystème digital disponible, cela peut être une solution viable pour les MPMEs

Q : Une entreprise qui propose deux solutions devrait proposer une seule offre ou deux offres sachant qu'il y a un nombre limité de slide pour chaque offre ?

A : La compagnie peut soumissionner deux propositions mais un seul projet pourrait être sélectionné.

Q : L'entreprise a plus de 2 ans dans les solutions logicielles et soumissionne avec un produit qui lui est lancé depuis moins d'un an est-elle éligible ?

A : Oui, si elle respecte les critères d'éligibilité.

Q : Pourquoi le délai est très court pour répondre ?

A : La pandémie actuelle nécessite des réponses rapides et applicables immédiatement.

Q : Les projections d'utilisateurs sont sur combien de temps ?

A : Jusqu'à la fin du projet (31/12/2020)

Q : Pourquoi on demande des soumissions de compagnies locales ?

A : Les MPME sont généralement des compagnies locales.

Q : La subvention semble liée seulement et directement aux coûts du chef de projet et du marketing, donc pas forfaitaire / pas au budget global du BP ?

A : La subvention ne couvre pas forcément le cout global du BP. Prière, revoir le RFA pour les couts éligibles pour la subvention

Q : Chaque membre du consortium doit il fournir les documents légaux.

A : Oui, chaque membre doit fournir les documents légaux.

Q : Si je dois répondre à deux solutions, je dois soumettre un seul document de proposition ou 2

A : Il est recommandé de présenter 2 documents.

Q : Est-ce que vous pouvez mieux expliquer le point relatif aux solutions de payement des salaires en ligne ?

A : Ce sont des solutions permettant aux salariés d'être payés par voie électronique. Les candidats sont invités à proposer des solutions qui sont pertinentes pour leurs marchés respectifs.

Q : Le dirigeant de l'entreprise peut-il être considéré comme chef de projet pour l'évaluation financière ?

A : En règle générale, les chefs d'entreprise ont des responsabilités allant au-delà de la gestion du projet subventionné. Nous recommandons que la structure recrute un chef de projet temporaire ou assigne une ressource interne à temps plein sur le projet.

Q : une solution qui a fait ses preuves en Asie peut-elle être présentée au Togo, Sénégal, Bénin ?

A : Il est préférable d'utiliser une solution qui a fait ses preuves localement.

Q : Si l'entreprise a des solutions existantes qui permettent de répondre à plusieurs problématiques ?

A : Le choix est laissé aux candidats de soumettre une proposition cohérente en termes de financement et d'impact.

Q : Peut-on soumettre une solution avec une société de mobile money ?

A : Oui. Il faut que les conditions d'éligibilité soient respectées.